



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 25 OCT. 2018

Natur & Ëmwelt – Fondation  
Hëllef fir d'Natur  
Mme Elena Granda Alonso  
89, route du Vin  
**L-5447 SCHWEBSANGE**

**N/Réf.: 91949 CD/mow**

**V/Réf.: LIFE-ORCHIS Remich 04 Uetestecker**

Madame,

En réponse à votre requête du 15 octobre 2018 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour le changement d'affectation de fonds forestiers dans le cadre du projet Life-Orchis sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de REMICH: section A des BOIS (Uetestecker), sous les numéros 699, 699/240, 699/241, 700 et 701, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les travaux seront réalisés sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de REMICH: section A des BOIS (Uetestecker), sous les numéros 699, 699/240, 699/241, 700 et 701, conformément à la demande et au plan soumis.
2. Seuls les résineux seront enlevés. L'ensemble des arbres feuillus doit être maintenu.
3. Toutes les mesures seront prises pour ne pas toucher les haies vives et les arbres feuillus.
4. Les travaux se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre à fin février.
5. L'accord des propriétaires sera sollicité avant le début des travaux.
6. Pour autant que la conversion ne soit pas réalisée à suffisance dans un délai de 25 ans, il sera procédé à la remise en état des lieux, c'est-à-dire à la mise en place d'une forêt feuillue.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement

  
Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement EST

Commune de REMICH  
cn@mev.etat.lu  
Tel. (+352) 247-86811  
Fax (+352) 400 410

Adresse postale  
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu  
www.gouvernement.lu